



Charte Forestière du Territoire Grand Estérel Comité Technique n° 1, 22 juin 2012

Relevé de décisions

Présents

Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel

M. N. BROGLIO M. J-P. MAURIN M. J. LUX M. C. DECUGIS M. CLEUZIYOU M. J-P. JOURTAU

Communes de Mandelieu-la-Napoule

Mme A. LUPPINO, Mme D. MANTERO

Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Mme M. ESCOFFIER

Conseil général des Alpes-Maritimes

M. G. MARECHAL

Conseil général du Var

M. F. BENIAMINO M. T. RAMPAL

Direction départementale des territoires et de la mer du Var

M. W. DEPETRIS

Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

Mme C. ROBBE

Office national des forêts Agence Alpes-Maritimes / Var

M. P. RENAUD-BEZOT

Association des communes forestières des Alpes-Maritimes

Mme A. BLOM-RAQUIN

Association des Communes Forestières du Var

M. G. CORNILLAC

Equipe projet

Office national des forêts Mme A. BLAIS M. S. LARDEUX**Centre régional de la propriété forestière P.A.C.A**

Mme M. GAUTIER

Excusés

Centre régional de la propriété forestière P.A.C.A

M. B. CABANNES

Conseil général des Alpes Maritimes

Madame M. PAROLA

Dreal PACA

Madame S. HERETE

Ordre du jour :

L'objet de ce premier comité technique (COTECH) est :

- de valider les actions "starter" qui seront menées dans le cadre de l'élaboration de la charte forestière ;
- de valider la forme et le contenu du site internet ;
- de faire un point d'avancement sur le déroulé des enquêtes, des entretiens ciblés et du diagnostic technique devant être menés durant la première phase de la charte forestière.

Actions "starter" :

En préambule, M. Broglio insiste sur l'importance à accorder au volet communication (presse et télévision) lors de la réalisation des actions starter.

Les actions starter évoquées lors du premier comité de pilotage et étudiées par la suite par le bureau d'études sont successivement passées en revue. La présentation commence par deux actions ayant fait l'unanimité lors du premier comité de pilotage et dont les financements sont déjà assurés : la sauvegarde de la maison forestière du Malpey et l'organisation d'une journée de sensibilisation sur le chêne liège.

Sauvegarde de la maison forestière du Malpey :

La destination finale de la maison forestière du Malpey étant encore inconnue (elle sera débattue dans le cadre de la charte forestière), il est acté d'effectuer dans un premier temps une action d'urgence de réfection de la toiture (d'ici l'automne 2012). Une étude architecturale sera réalisée par la suite d'ici juillet 2013. Le coût total de ces deux volets de l'action starter est estimé à 15 000 €. Le financement de ce projet sera assumé par la DREAL et l'ONF dans le cadre d'une convention entre ces deux structures.

Un renouveau pour la suberaie de l'Estérel:

Cette action débutera par une journée d'information à destination des propriétaires, programmée pour le 3 juillet 2012 pour des raisons de calendrier (la levée de liège ne peut se faire qu'entre le 15 juin et le 15 août). Elle se déroulera sur la propriété privée du Groupement Forestier de l'Estérel et sera organisée par le CRPF. Cette manifestation est financée par le Conseil régional (coût de l'ordre de 500 euros). L'action pilote en elle-même comprend également la mise en relation de propriétaires de chênes liège avec l'ASL suberaie varoise pour redynamiser l'entretien et l'exploitation des suberaies et l'organisation d'une autre journée sur le thème du liège mi 2013. Les membres du COTECH actent cette action.

Lutte contre le mimosa :

L'ensemble des membres du comité technique s'accorde pour dire que l'action est trop complexe pour être menée en action starter. De plus, les moyens financiers de sa mise en œuvre ne sont pas assurés. Les actions de lutte contre le mimosa méritent d'être concertées plus largement et les expériences d'autres acteurs du territoire doivent être entendues. Aussi, il est proposé que l'action starter (au départ identifiée comme une action de travaux) évolue vers la mise en place d'un groupe de travail sur la question de la lutte contre le mimosa. Ce groupe de travail réunira les principaux acteurs du territoire amenés à traiter de cette question et/ou ayant des expériences à partager. Cette action peut se mettre en place dans le cadre de l'élaboration de la charte car elle ne nécessite pas la mobilisation de moyens financiers particuliers. Elle pourra également facilement faire l'objet d'une communication auprès des médias.

**Lutte contre Hakea sericea :**

L'action n'est pas retenue par les membres du COTECH comme une action starter. Pour autant, ce thème pourrait être abordé dans le groupe de travail qui réfléchira sur le mimosa, le groupe de travail créé aurait ainsi un objectif de réflexion plus large sur le thème des plantes invasives.

Gestion modèle d'une forêt privée :

Il s'agit d'une action intéressante mais relevant davantage de l'opportunité que d'une action pouvant être planifiée. En effet, le CRPF tâche de repérer au cours de son diagnostic terrain, des secteurs où une intervention sylvicole serait pertinente, mais la réalisation de cette intervention reste soumise au bon vouloir des propriétaires. Aussi, il est décidé que le CRPF effectue cette prospection et que, si une journée à destination des propriétaires (construite sur le même principe que celle sur le chêne liège) pouvait être organisée, cette journée pourrait être labellisée action starter.

Travaux sylvicoles à vocation DFCI en forêt communale de Fréjus :

Pour cette action, trois sites sont proposés : une pinède de pins parasols près du lac de l'Avellan, un boisement sous la maison forestière du Malpey en bordure de la route d'Italie et une plantation de cèdres au Col du Testanier. La priorité est donnée à la pinède de pins parasols de l'Avellan. Il est acté que le travail sur ce premier site sera réalisé par le service forestier de la Commune de Fréjus comme action starter et que les COFOR83 aideront la Commune à monter les dossiers de demande de subvention pour les autres sites. Les agents de la DDTM présents à la réunion ont en effet rappelé que des subventions pour ce type de travaux existaient, mais risquaient d'être supprimées faute d'être trop peu demandées.

Création d'emblavures pour limiter l'impact des sangliers sur les zones résidentielles :

Cette action n'est pas retenue comme action starter car elle mérite une réflexion plus approfondie sur l'opportunité de telles actions et sur le choix des sites pour ne pas entrer en conflit avec des mesures de protections environnementales.

Valorisation du patrimoine forestier de Bagnols-en-Forêt :

La Commune a déjà mis en place des visites guidées de ces sites patrimoniaux. Toutefois, M. Cleuziou souhaite que cette action starter ne soit pas abandonnée et il est acté de voir avec la Commune lors de l'entretien comment elle pourra être réorientée.

Organisation d'une journée autour des activités forestières dans le massif :

Il est acté de profiter de la fête de la nature 2013 pour organiser cette journée. Une coordination entre l'ONF et le Conseil général 06 sera à rechercher pour assurer une action commune Var – Alpes-Maritimes.

Restauration des bornes blanches en pierre en forêt domaniale :

Cette action est actée. Il est proposé de faire travailler une association pour faire les travaux de peinture ce qui permettrait de rendre "acteurs", les usagers du massif.



Récapitulatif sur les actions "starter"

Action conservée	Action à faire évoluer	Action proposée et abandonnée en tant qu'action "starter"
<p>Sauvegarde de la maison forestière du Malpey</p> <p>Journée de sensibilisation sur le chêne liège</p> <p>Gestion modèle d'une forêt privée</p> <p>Mise en place d'un groupe de travail consacré à la lutte contre le mimosa</p> <p>Travaux sylvicoles à vocation DFCI en forêt communale de Fréjus</p> <p>Organisation d'une journée autour des activités forestières dans le massif</p> <p>Restauration des bornes blanches en pierre en forêt domaniale</p>	<p>Valorisation du patrimoine forestier de Bagnols-en-Forêt</p>	<p>Lutte contre Hakea sericea</p> <p>Création d'emblavures pour limiter l'impact des sangliers sur les zones résidentielles</p> <p>Réfection de la signalétique des sentiers en forêt domaniale</p> <p>Restauration du lac de l'Ecureuil</p> <p>Constitution d'une réserve biologique en forêt domaniale</p>

Site internet :

Nom du site validé en séance :

www.charte-forestiere-esterel.com

La structure générale du site et l'aspect graphique sont validés en séance. Les modifications suivantes sont demandées :

Page d'accueil :

Mettre les logos du SIPME puis ceux des communes, par ordre alphabétique, dans le bandeau marron en bas de la page.

Page partenaire :

Supprimer le logo de la DDTM83 et le remplacer par celui de la DRAAF.

Changer l'ordre des logos : Europe, DRAAF, Région, CG06, CG83, SIPME, Les Adrets de l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Mandelieu-la-Napoule, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël, Théoule-sur-mer, Association des COFOR 06, Association des COFOR 83, Centre régional de la Propriété forestière (CRPF) PACA, Office national des forêts.

Onglet "exprimez-vous" :

A transformer en "Questionnaire"

S.I.P.M.E.



Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel

La question de créer deux accès "partenaire" et "public" a été soulevée. Le bureau d'études se renseignera auprès de son prestataire de service pour en étudier la possibilité.

Le lien permettant d'accéder au projet de site sera envoyé au membre du COTECH par le bureau d'études. En retour, il est demandé aux membres du COTECH de faire remonter leurs observations au plus vite, afin que le site puisse être opérationnel rapidement.

Diffusion des enquêtes et réalisation des entretiens ciblés :

Le bureau d'études explique que cinq questionnaires ont été réalisés à destination des élus, des professionnels de la filière bois, des propriétaires privés, des professionnels du tourisme et des usagers. Ces questionnaires sont en cours de diffusion. Le bureau d'études insiste sur l'importance de très vite mettre en ligne le site web afin d'obtenir un maximum de réponses au questionnaire "usagers" qui pourra être rempli directement depuis le site.

Le Conseil général 06 propose l'aide de ses gardes nature pour la diffusion du questionnaire "usagers". Le bureau d'études lui transmettra le document par mail.

Le bureau d'études présente ensuite les entretiens ciblés réalisés, programmés et à venir.

Diagnostic technique :

Le bureau d'études fait le point sur l'état d'avancement du diagnostic terrain. Le CRPF énumère les communes déjà prospectées et celles pour lesquelles la phase terrain reste à faire. L'ONF fait le point sur les prospections déjà réalisées et/ou à poursuivre.

